

Deuxième cassette
Mercredi 30 septembre

Q En 1977, que se passe-t-il pour vous ?

R Je suis arrivé à la conclusion, après la constatation des pertes d'emploi, qu'il était indispensable d'appuyer les intentions du conseil d'Etat du canton de Neuchâtel . Donc, dans les années 80, l'action a démarré.

La micro-électronique. Le Jura. L'Institut de micro technique de l'Université de Neuchâtel. Le Centre suisse de recherches en micro technique de Neuchâtel. Le pôle technique. La reconnaissance par l'Union européenne comme étant un centre d'excellence.

8.00 Il s'agissait d'attirer des firmes exogènes, non pas par des dispositions fiscales, mais par la qualité de la recherche, de l'enseignement, de la formation. Pour créer des emplois.

10.05 Q avez vous pu mesurer des effets de ce pari ?

R En matière d'emploi, sans aucun doute. En matière de fiscalité, nous avons pu calculer les bénéfiques. L'opération était valable.

12.00 Q Vous oeuvrez encore dans ce secteur ?

R Tous les jours. Par exemple, je m'occupe des transports et des communications, qui sont vitaux. Nos cantons peuvent être un exemple pour d'autres pays. L'influence des milieux privés vaudois a été déterminante pour la création du Simplon et d'autres voies ferroviaires. Depuis vingt ans, j'ai, avec des équipes, milité pour la promotion du TGV en Suisse. BEGUELIN, auquel on doit énormément, et Remigio RATTI. J suis totalement indépendant, je peux faire des constatations et donner des conseils. Par exemple à M. SUTTER, de Crossair.

21.00 Q Vient-on vers vous pour avoir des conseils ?

R Oui, je les donne gracieusement.

21.50 Alors, comment voyez vous les rapports entre la Suisse et l'Europe ? Et d'abord, MM. DELAMURAZ et FELBER ?

R En prélude, je voudrais dire ceci: Je n'ai cessé de dire à Berne que le Marché Commun se ferait, que les Traités de Rome seraient signés, et j'ai toujours lutté contre le scepticisme et le négativisme. Comme pour l'Euro. On l'a vu lors de la tentative d'une grande zone de libre-échange, avant la création de l'AELE. On a laissé se développer l'antagonisme franco-britannique. Nous avons laissé ce projet devenir une tentative de cheval de Troie de la Grande-Bretagne, au lieu de le soutenir. PETITPIERRE a

toujours dit que nous ne pouvions pas participer à cette entreprise, mais que nous reconnaissions son caractère bénéfique.

25.35 J'ai beaucoup regretté l'échec de la zone de libre-échange. Puis il y a eu l'AELE.

Il y a eu les deux discours de Jacques DELORS, aux quels on n'a pas prêté attention. Puis, le sommet de Luxembourg. C'était un signe évident de son souci des pays extérieurs à l'Union.

27.50 L'EEE avait un objectif strictement économique, ce qui nous convenait, puisque nous pensions que, sur le plan politique, nous ne pouvions pas collaborer avec l'Union. Ce qui s'est révélé une erreur à la lumière des traités ultérieurs. Le malheur a voulu que les Conseillers fédéraux que vous avez cités ont estimé que les circonstances les amenaient à poursuivre deux objectifs. l'EEE et l'adhésion.

Dans le groupe de réflexion créé par Jacques FREYMOND, d'autres personnes (Pierre LANGUETIN, Paul JOLLES), et moi-même, nous nous sommes permis d'aller voir René FELBER en lui disant: "Vous ne pouvez pas faire passer ces deux obstacles à votre cheval. Il y aura confusion".

31.20 On peut constater une contradiction totale entre le rapport du CF du 18 mai 1992 et le bulletin des délibérations des Chambres fédérales de septembre de la même année. M. DELAMURAZ se contredit.

34.00 Q N'était-ce pas une stratégie ? Si l'EEE avait passé, n'y avait-il pas risque que l'on en reste là pour longtemps ?

R Le terme de stratégie me paraît fondé à l'échelon de JPD, mais pas à celui de la souveraineté du peuple. Là, il y a contradiction.

FELBER nous a dit: "Nous ne voulons pas que le statut de la neutralité de la Suisse puisse être préjugé dans les futures négociations entre la Suède, la Finlande, etc." Nous avons été surpris.

Dans la campagne qui a eu lieu, on disait en Suisse romande que l'EEE conduirait un jour à l'adhésion; en Suisse alémanique, cette idée a été utilisée à la manière de BLOCHER.

40.00 Q Comment vous-même avez vous jugé l'EEE ?

R Je l'ai considéré comme un instrument utile, appelé à accroître l'efficacité de l'accord de libre-échange de 1972, à permettre enfin une cohabitation à Bruxelles, concrètement. L'exercice pratique est le seul qui puisse convaincre le Peuple suisse.

41.50 Q L'EEE aurait-il pu être une solution durable pour la Suisse ?

R Au point de vue économique, oui.

43.50 Q Et la souveraineté ?

R Vous touchez là un problème que les pro-Européens sont tentés de ridiculiser. C'est l'aspect psychologique. En Suisse, on a toujours signé les accords internationaux avec des clauses de retrait, avec l'idée de ne pas en faire usage. C'est la stratégie politique.

Faut-il alors être rigoriste, ou faut-il adopter là une certaine stratégie politique et psychologique ? Depuis des années, le CF et les Chambres se sont prononcés en faveur de la deuxième alternative. Sinon, nous nous serions heurtés à une Suisse qui vit depuis des années dans une inculture de politique internationale profonde.

L'élite d'après-guerre avait beaucoup plus d'influence que l'élite actuelle
(*RAPPARD, etc.*)

On aurait pu éviter l'extension des droits populaires aux traités internationaux. On n'a pas tenté de former une opinion publique en matière de politique étrangère. Nous avons proposé à l'époque de créer une délégation permanente réunissant des personnalités, pour aider le DEA, sur le modèle de la Délégation permanente du Département de l'économie. cela a été refusé.

50.00 Q Le fléau de la démagogie n'est-il pas inhérent à toute démocratie ?

R En matière de politique étrangère, les dommages sont plus importants que dans les autres domaines.

51.00 Q Que pensez vous de l'euro-compatibilité ?

R C'est le deuxième instrument de ce que j'appelle l'auto-intégration. C'est évidemment un pis-aller. Prenez les dernières réformes des PTT, des CFF, et surtout de l'économie électrique.

(*Conséquences dans le domaine de l'économie électrique, qui sera totalement bouleversé.*)

En plus, ce genre de conséquences, l'euro-compatibilité crée un sentiment de frustration, qui peut conduire à une irritation très violente. Cela a été l'agriculture, cela peut être les CFF, sans compter que nous n'avons jamais voix au chapitre. Nous y sommes contraints, mais ce n'est pas un instrument adéquat, c'est la résignation.

56.00 La négociation bilatérale ne l'est pas non plus. Le seul remède est une solution institutionnelle.

Les membres de l'Union ont certes les mêmes contraintes, mais ils ont aussi les bénéfices. Ils ne nous demandent rien. Ils nous disent "Vous ferez ce que

vous voulez, mais n'allez pas nous demander de vous acquitter le prix de vos efforts."

57.00 Q Mais l'euro-compatibilité n'a-t-elle pas été conçue que dans l'esprit de l'adhésion à long terme ?

R C'est une atteinte inouïe à notre souveraineté.

59.00 Q Que pensez vous de l'adhésion ?

R C'est un problème difficile. La difficulté qu'a la Suisse de réfléchir en prospective l'a toujours empêchée de trouver une solution. Je ne préconise pas l'adhésion. Pour des raisons d'ordre malheureusement pratiques. Je regrette que le CF, au lendemain du 6 décembre 1992 ait déclaré que son option stratégique était l'adhésion. Sans explication. Il n'y a pas eu de débat de fond.

La question des droits populaires et des relations Etat-Cantons n'a jamais été abordée. Une étude n'a jamais été faite de l'ensemble de la situation par le CF assisté, par exemple, d'universitaires qualifiés, parallèlement aux négociations bilatérales.

C'est seulement au printemps de cette année (1998) que le CF, contraint par l'initiative des Jeunes, a décidé de développer un nouveau rapport d'intégration. Notre groupe a posé des questions au CF.

1.09.10 Q Qu'avez vous proposé au CF ?

R En avril 1997, nous avons adressé au CF un aide-mémoire. Nous avons été reçus par le CF (Groupe de réflexion Suisse-Europe créé par Jacques FREYMOND).

(A un certain moment, M. Bauer évoque Franz MÜHEIM, adversaire de l'adhésion)

Nous avons dit: "Nous ne croyons pas à votre alternative adhésion ou isolement. Ceci est contraire à toute l'histoire politique de la Suisse".

Puis: "Nous vous demandons d'examiner si la solution proposée est acceptable par le peuple suisse. Quel rôle le peuple suisse entend-il jouer dans la construction européenne ? "

On parle toujours de l'Union en renvoyant le citoyen suisse aux objectifs de cette union. Cela ne suffit pas. Il faut faire pénétrer dans l'esprit du citoyen suisse sa propre conception du rôle qu'il doit jouer.

1.16.00 Q Une consultation unilatérale ne présente-t-elle pas le risque que les voeux de la population suisse, exprimés publiquement, ne correspondent pas aux objectifs de l'Union ?

R Il faudrait procéder avec prudence et faire poser la question par les Chambres fédérales.

D'une part, le CF proclame l'objectif stratégique, et d'autre part il recule.
Le plan constitutionnel

Il y a nécessité absolue que le peuple suisse connaisse son rôle, et ce qui est acceptable pour lui au plan constitutionnel. cet aspect n'est jamais abordé. Nous nous sommes heurtés à une pensée unique. Or, il nous faut une solution institutionnelle.

Nous avons posé la question: adhésion avec réserves fondamentales ou sans réserves fondamentales ? Les CF qui se sont exprimés ont dit: Nous n'avons pas la moindre illusion de faire accepter par l'Union des réserves fondamentales. Mais en avril 1998, M. COTTI a dit que la sauvegarde de l'essentiel des droits populaires serait l'un des points cruciaux des négociations à venir.

1.22.20 Deux questions se posent. La première: des réserves fondamentales permettraient-elles, à vue politique, l'acceptabilité par le peuple suisse ? La deuxième: si l'Union refuserait de telles réserves, non pour désobliger la Suisse, mais pour ne pas créer de précédents vis-à-vis d'États membres tels que la Suède, l'Autriche, qui seraient contre, de même que le Parlement européen. Et vis-à-vis aussi des pays candidats. Il semble que certains CF en soient convaincus.

Par voie de conséquence, étant donné que l'adhésion comporterait une modification dans les structures des institutions constitutionnelles suisses, dans le sens du renforcement de l'exécutif, de l'affaiblissement du parlement et d'une amputation des matières sur lesquelles les droits populaires pourraient s'exercer à l'avenir, la question se pose de savoir comment le faire accepter au peuple. Et là, ne pourrait-on pas faire ce que l'on appelle des compensations ? On se référerait aux précédents de la réforme de la Constitution de 1848 et de celle de 1874, où le CF avait demandé une amputation importante du droit des cantons, en proposant une compensation. On pourrait compenser la diminution de l'emploi des droits populaires par un droit d'initiative portant sur les matières européennes.

Q 1.26.26 Cela placerait le peuple dans la situation du gouvernement quand il négocie ?

R Oui, le peuple prendrait des initiatives, et le gouvernement serait obligé de les suivre. De diminuer la compétence exclusive du CF en matière de politique étrangère dans le cadre européen. Cela éviterait de passer par les Chambres.

Un autre problème très important est le facteur "temps".

1.29.00 Le CF ne se hasarde pas à fixer une date butoir pour l'adhésion. Le malheur de la décision du CF du 6 décembre 1992, c'est d'avoir fait cette déclaration. Depuis lors, le débat européen s'est éteint, ou il s'est développé en idéologie. En Suisse, avec l'idéologie, on n'arrive nulle part.

Pendant ce temps, l'UE poursuit son chemin. Nous serons obligés d'adhérer à l'Euro. La disparité entre les problèmes de l'Union et ceux de la Suisse deviendra telle que l'incompréhension se développera entre elles, car les optiques différentes ne permettront pas une harmonie dans la vitesse et dans la croissance.

1.34.23 Ce qui est important, étant donné que les Etats de l'UE ont un système politique de démocratie, aucun n'ayant un système de démocratie directe, c'est la question: "Oui ou non, l'Europe est elle en mesure de refuser un pays comme la Suisse, parceque, soi-disant, son système de démocratie est incompatible avec le droit communautaire." Je suis sûr que le problème n'a jamais été posé, à l'échelon politique, par exemple à des gens comme Delors.

1.36.40 Qu'est ce qui vaut mieux ? Un régime d'association pouvant conduire en toute clarté à une adhésion, ou bien consacrer plusieurs années à approcher l'UE, avec le prétexte de M. COTTI (Plénitude du droit de co-décision), pour atteindre cet objectif idéal, peut-être seulement en 2005, comme le disait récemment le Parti libéral à Genève. Et pendant ce temps, nous serons à la remorque, l'UE s'impatientera, elle n'a pas que cela à faire. Ne vaudrait-il pas mieux être associé ? (*Référence à l'EEE*)

1.39.27 Un document signé par WAHLEN et SCHAFFNER a été déposé en 1960 devant la Commission européenne. C'était la base de la demande d'association. Il n'y a eu aucun résultat, car à ce moment, l'orage a éclaté entre DE GAULLE et la Grande-Bretagne, et la Suisse s'est retirée prudemment. Nous avons donc à l'heure actuelle une situation paradoxale, avec deux demandes déposées. Depuis lors, on a banni de tous les esprits dans l'administration fédérale le concept d'association.

1.41.10 Q Quelle est la distinction ?

R Je remettrai à Henri RIEBEN un texte de HALLSTEIN, qui donne la réponse. (*Description du système*)

1.42.50 Q Vous estimez possible un statut d'association avec l'UE, mais en quoi, finalement, ce statut sera-t-il différent des résultats que l'on peut escompter des accords bilatéraux ?

R L'association est basée sur un accord de volonté. L'accord d'association serait homogène, les accords bilatéraux pas, avec leurs sept domaines ou plus. On peut aller plus loin avec l'accord d'association, c'est un programme de gestion commune et solidaire.

De plus, l'association permettrait de déborder sur le plan politique, avec un organe intergouvernemental mixte.

1.46.00 Q L'UE ne se lassera-t-elle pas ?

R Cela dépendra de notre force d'argumentation. Une adhésion sans réserve remettra au début du siècle prochain un vote dont on ne sait pas s'il sera favorable.

Ce que je demande, c'est que dans un délai donné, l'UE et la Suisse se mettent d'accord sur une association soumise à un vote populaire.

1.48.30 Q La Suisse ne serait-elle pas alors un petit satellite ?

R Non. Je suis persuadé que le concours de la Suisse sera désiré, surtout quand on voit les problèmes d'élargissement.

(Problème de la Pologne, avec l'acquis communautaire)

1.50.38 Q L'UE pourrait-elle être intéressée par la Suisse comme un laboratoire pour le futur élargissement ?

R Pourquoi pas ?

L'association comporterait trois volets, c'est la différence avec l'EEE et les accords bilatéraux. Le premier volet serait économique.

Le second volet serait politique, pour prêter une collaboration à la prévention des conflits et la restauration des pays sinistrés, par exemple. On pourrait développer une coopération suisse semblable à celle qui est pratiquée au sein de l'OSC, une politique parfaitement compatible avec l'exégèse la plus orthodoxe sur la neutralité.

1.55.10 Ce que l'on nous reproche, ce n'est pas la neutralité, c'est de dire "non" à tout.

Le troisième volet porterait sur la sécurité, la coopération judiciaire, la lutte contre le crime. C'est un domaine parfaitement ouvert à une association.

1.59.10 Q La Suisse, même en étant un poids plume au niveau des citoyens, aurait des moyens d'agir directement au plan politique, en cas d'adhésion. Les aurait-elle dans une association ? Ne serions nous pas de nouveau à la traîne ?

R Bien entendu, l'association ne donne pas à la Suisse la plénitude du droit de co-décision. Mais il y a deux aspects qu'il faut prendre en considération:

1 - Quel est le prix à payer pour la co-décision ?

2 - Attention à l'évolution institutionnelle de l'UE.

L'UE sera obligée de maintenir le nombre de ses commissaires, même en cas d'élargissement. Le problème sera le même qu'aux Nations-Unies, ou à la SDN. Des petits pays auront un mandat par rotation. De plus, se pose la question du vote à la majorité.

A la SDN, nous étions également une puce, mais nous avons obtenu le siège à Genève, avec une réserve de neutralité. Nous avons exercé une grande influence, car nous avons des personnalités de premier ordre. A Bruxelles, nous pourrions faire quelque chose, mais une adhésion entraînerait des réformes du CF. Il devrait y avoir une commission permanente.

2.06.50 Le fait de participer partiellement aux trois piliers permettrait de tenir tête à Blocher.

(Relation d'un entretien entre un Commissaire européen et notre chef de mission à Bruxelles)

2.09.30 Au lieu de réfléchir en même temps que nos partenaires (...notre position est...) le silence, la tête dans le sable.

2.11.20 Q Jusqu'où pourrait aller l'association ? Pourrions nous adopter l'Euro ?

R Nous ne pourrions nous contenter d'un régime d'EEE, et en même temps adhérer à l'Euro. Mais rien n'empêcherait d'avoir un accord définissant les rapports entre la Banque nationale et la Banque européenne.

2.12.40 Q Pourrait-on aller jusqu'à bloquer les taux de change ?

R On pourrait poursuivre la politique de la Banque nationale et de la Banque centrale allemande. *(Similitude des politiques monétaires de la Banque nationale et de la Banque centrale allemande)*

2.15.48 C'est le facteur "temps" qui m'oblige à me dire "Si nous voulons éviter l'abandon d'un certain nombre d'atouts que la Suisse détient, l'adhésion est-elle la meilleure solution ? Si elle est possible dans deux ou trois ans, pourquoi pas ? Mais il faut changer notre système constitutionnel, il faut être présent, même partiellement.

2.17.30 Il y a une différence entre la politique de réserve de la Suisse, et la politique d'hostilité de la Grande-Bretagne.